

Bernard Anbataayela Mornah

c.

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Tanzanie et Tunisie

ORDONNANCES

Requêtes n° 001/2020 et 002/2020

(Interventions de Maurice et de la République arabe sahraouie démocratique)

Opinion individuelle

du

Juge Blaise Tchikaya

Introduction

I. L'état des questions posées par les ordonnances

- i)* Au-delà de la question sémantique
- ii)* Les ordonnances contraires au droit commun de l'intervention

II. L'état du droit disponible, un arrêt à fin d'intervention

- i)* Le Protocole créant la Cour et le règlement intérieur laissaient la voie à un arrêt à fin d'intervention
- ii)* La réponse médiane de la jurisprudence *Armand Guehi* de 2015

Conclusion